### MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

**DIRECTION GENERALE DES DOUANES** 



# REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

# DECISION Nº 2 1 9 'MMMBPE/DGD du 27 DEC 2016

Portant nomination du Président du Comité de Gestion des Annulations des Déclarations en détail et des Liquidations

## LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi nº 64-291 du 1er août 1964 portant Code des Douanes;
- Vu **le décret n° 2012-287 du 16 mars 2012** portant nomination du Colonel-Major Issa COULIBALY, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu **le décret n° 2015-864 du 21 décembre 2015** portant nomination du Colonel-Major Issa COULIBALY au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des membres du gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2016-339 du 25 mai 2016 :
- Vu **le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016** porțant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;
- Vu **l'Arrêté N° 023 du 10 mai 2011** portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes :
- Vu les nécessités du service :

## DECIDE

- Article 1er: Monsieur Amadou COULIBALY, Directeur Général Adjoint des Douanes, est nommé en qualité de Président du Comité de Gestion des Annulations des Déclarations en détail et des Liquidations.
- **Article 2 :** La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, annule toutes dispositions antérieures contraires.

#### **Ampliations:**

- MPMBPE/Cab
- DGA
- IGD
- Toutes les Directions Douanes

